

RÉPONSE À LA RÉSERVE PORTÉE AUX CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

En date du 7 septembre 2026, le commissaire-enquêteur a établi son rapport d'enquête publique et apporter ses conclusions. Il émet un **avis favorable au projet de modification n°1 du SCOT du Pays des Sources, assorti d'une réserve** demandant à la collectivité publique d'apporter une clarification du bilan foncier de la modification n°1.

Réserve émise par le commissaire-enquêteur	Réponses apportées par la Communauté de Communes
Avant l'approbation définitive de la modification n°1 du SCOT du Pays des Sources, la collectivité devra préciser et fiabiliser le bilan foncier global de la modification, en distinguant les surfaces nouvellement mobilisables à Ressons-sur-Matz, les surfaces retirées de la zone du Chevreuil, ainsi que celles effectivement désartificialisées, susceptibles de retrouver un usage agricole ou conservant une vocation naturelle. La collectivité devra notamment justifier la nature et la fonctionnalité des 10 ha retirés de la zone du Chevreuil et préciser leur prise en compte dans le calcul de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Le bilan devra être présenté de manière chiffrée et cohérente avec l'enveloppe territoriale de consommation d'espaces, afin de permettre de vérifier que les surfaces retirées ou renaturées ne sont pas présentées comme une compensation foncière ou agricole sans justification de leur réalité et de leur fonctionnalité.	Le bilan foncier global de la modification n°1 du SCOT est clairement détaillé et chiffré en pages 7 à 9 de la notice explicative valant rapport de présentation. Les informations données par le portail de l'artificialisation des sols qui constitue l'observatoire national pour la mise en œuvre des mesures visant à réduire la consommation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF), et l'artificialisation des sols, annoncent une consommation d'espaces de 25,2 ha entre 2021 et 2024 sur l'ensemble des communes du Pays des Sources. Ce total corrobore les 24,9 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers consommés entre 2021 et 2025 sur l'ensemble du Pays des Sources, suivant la méthode utilisée (qui s'appuie sur des vérifications de terrain et pas uniquement sur le traitement de données informatiques et de photo-interprétation) lors de la réalisation du bilan n°2 du SCOT approuvé en juin 2025 par la Communauté de Communes du Pays des Sources. Il est rappelé que le SRADDET des Hauts-de-France modifié en novembre 2024 a attribué une enveloppe de consommation foncière globale de 89,9 ha sur la période 2021-2031 pour l'ensemble du Pays des Sources, dans le cadre de mise en œuvre de la trajectoire ZAN à l'horizon 2050. En 2025, il reste donc : 89,9 – 25,2 = 64,7 ha d'ENAF pouvant être consommés entre 2025 et juillet 2031. L'emprise nouvellement délimitée en zone à urbaniser au sud de la RD82 pour offrir de nouvelles possibilités d'accueil d'activités économiques s'étend sur 38 ha de terres agricoles. Sur ces 38 ha, l'opération envisagée va laisser en espace naturel (zone humide reconstituée dans l'emprise et espace non aménagé pouvant d'ailleurs resté à usage agricole dans la partie sud de la parcelle cadastrée ZH n°37) au moins 9 ha (inscrits en zone naturelle au projet de PLU révisé de Ressons-sur-Matz) limitant donc à 29 ha la superficie d'ENAF consommée. Retranchés au 64,7 ha mobilisables, il reste donc 25,7 ha d'ENAF consommables entre 2025 et 2031, auxquels il convient d'ajouter 7 ha de renaturation sur le site de l'ancienne laiterie à Ressons-sur-Matz (opération réalisée). C'est donc 32,7 ha d'ENAF encore consommables sur l'ensemble du Pays des Sources entre 2025 et 2031, permettant de prendre en compte l'opération projetée mais finalement non réalisée à ce jour, sur 29,6 ha en continuité est du sud de FM logistic actuel, emprise identifiée au SCOT approuvée en 2013 (voir cartographie ci-après). Il resterait un solde de 3,1 ha après réalisation de ces deux opérations. En conséquence, au titre de la trajectoire ZAN à l'horizon 2050 à traduire à l'échelle du Pays des Sources sur la base des possibilités offertes par le SRADDET des Hauts-de-France, l'objet de la modification n°1 du SCOT conduisant à rendre aménageable l'emprise délimitée au sud du site FM Logistic actuel ne requiert aucun besoin de compensation/renaturation d'ici 2031.



Emprise
renaturée
environ 7 ha

Mairie de Ressons-sur-Matz

Ressons-sur-Matz

Opération actée mais non
réalisée à ce jour : 29,6 ha

Emprise objet de la modification n°1 du SCOT :
38 ha dont au moins 9 ha resteront
en espace naturel (et/ou agricole)

Échelle 1 : 10 000

0 — 200 m

Réserve émise par le commissaire-enquêteur	Réponses apportées par la Communauté de Communes
	Pour autant, dans le cadre de la révision de son PLU (en cours), la commune de Ressons-sur-Matz a constaté que, sur la zone d'activités du Chevreuil au nord de la RD938, était inscrite en zone urbaine à vocation économique (UE au PLU avant révision), une superficie totale d'environ 6 ha de terrains à usage agricole (environ 4,6 ha) et à usage boisée (environ 1,5 ha) – Voir planche graphique ci-après. Afin d'éviter une consommation à des fins urbaines de ces terrains qui engendrerait alors un dépassement possible de l'enveloppe foncière mobilisable sur la période 2026-2031, le PLU révisé de Ressons-sur-Matz reclasse en zone naturelle les emprises concernées afin de garantir la préservation en ENAF et veiller au respect de la trajectoire ZAN à l'horizon 2050. Sur les 4,6 ha de terres agricoles concernées, 2,9 ha sont cultivés présentant donc les mêmes caractéristiques que les 29 ha qui seraient consommés au sud du site FM Logistic actuel, 1,7 ha correspondent à des surfaces en herbe. Il convient enfin de rappeler que la compensation d'emprise agricole qui serait consommée par la réalisation de l'opération d'aménagement à vocation économique au sud du site FM Logistic actuel, sera traitée dans le cadre des autorisations préalables à la mise en œuvre de cette opération, à la charge du porteur d'opération.

EMPRISE ENAF EN ZONE UI DU PLU DE RESSONS-SUR-MATZ

Surface en herbe : 1,7 ha

Surface boisée : 1,5 ha

Emprise cultivée : 2,9 ha